

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale ordinaire

24 mars 2025

Assemblée générale ordinaire / 24 mars 2025 – 10h / Pôle associatif Félix Thomas – Salle Blanche, Nantes

Le 24 mars 2025 à 10h au Pôle associatif Félix Thomas – Salle Blanche, Nantes les adhérentes et adhérents du Pôle arts visuels se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président, Guillaume Bassompierre.

L'assemblée générale ordinaire était présidée par Monsieur Guillaume Bassompierre en qualité de Président de l'association.

Il a été établie une liste des adhérentes et adhérents qui laisse apparaître un total de 81 membres actifs présents ou représentés.

Étaient présents lors de l'assemblée générale ordinaire les salariés de l'association :

- **Annaëlle Gateau**, Chargée de gestion administrative & financière et d'accompagnement
- **Nathalie Le Berre**, Directrice
- **Camille Prouteau**, Chargée d'accompagnement des dispositifs TRAJET et Culturdiag
- **Mélaine Rouger**, Chargée d'animation réseau, ressource et accompagnement
- **Céline Duval**, Assistante de projet du dispositif TRAJET
- **Laurie Mandin**, Chargée de communication

Étaient présents lors de l'assemblée générale ordinaire les membres actifs suivants (66) :

- **Vanina Andréani**, Responsable pôle exposition-Collection, FRAC Pays de la Loire
- **Marine Combes**, artiste, Nantes
- **Marie Drouet**, artiste, Nantes
- **Marie-Pierre Duquoc**, artiste, Rezé
- **Amélie Evrard**, chargée de projet au VAN, Nantes
- **Olive Martin**, artiste, Nantes
- **Mélanie Rio**, Mélanie Rio Fluency, Nantes
- **Virginie Lardière**, amac, Nantes
- **Daniel Van de Velde**, artiste, Nantes
- **Martine-Emilie Jolly**, artiste, Le Mans
- **Karine Van Ameringen**, artiste, Clisson
- **Brigitte Guillet**, artiste, Château-Gontier
- **Hélène Annereau-Barnay**, Chargée de communication - CAC le Grand Café, Saint-Nazaire
- **Patrick Bernier**, artiste, Nantes
- **Isabelle Tellier**, Le MAT, Ancenis Saint-Géréon
- **Guillaume Bassompierre**, Bassompierre Sculpture SAS, La Chapelle-Heulin
- **Sarah Beaumont**, chargée de coordination - Wave – Biennale des arts visuels, Nantes
- **Blandine Berthelot**, artiste, Nantes
- **Clélia Berthier**, artiste, Nantes
- **Annick Bienfait**, artiste, Nantes
- **Margot Bürki**, artiste, Nantes
- **Céline Caillau**, Wave – Biennale des arts visuels, Nantes
- **Anne-Laure Ducauchuis**, indépendante, Nantes
- **France Dumoulin**, Le Rayon Vert, Nantes
- **Florence Gilbert**, médiatrice et commissaire, Nantes
- **Elisabeth Givre**, Galerie Gaia, Nantes
- **Jennifer Gobert**, médiatrice culturelle - Le MAT, Orée d'Anjou
- **Lynda Guerineau**, artiste, Orvault
- **Aurélié Guitton**, directrice - 303, Nantes
- **Camille Hervouet**, artiste, Nantes
- **Chloé Heyraud**, chargée de mission - Ecole supérieure d'art et de design de TALM, Le Mans
- **Baptiste Jan**, artiste, Angers
- **Estelle Jourdain**, artiste, Rezé
- **Hélène Le Gargasson**, chargée de mission art visuel et art public - Mairie de Saint-Nazaire, Saint-Nazaire
- **Anne Lebréquer**, artiste, Angers
- **Sophie Legrandjacques**, CAC le Grand Café, Saint-Nazaire
- **Corentin Massaux**, artiste, Nantes
- **Thierry Merré**, Galerie Hasy, Le Pouliguen

- **Maxime Milanesi**, Editions FP&CF, Nantes
- **Laurent Moriceau**, artiste, Nantes
- **France Parsus**, artiste, Nantes
- **Anna Picco**, artiste, Nantes
- **Lucie Plessis**, Université Angers (Galerie 5 et Galerie Dityvon), Angers
- **Lucille Poirier**, La ville en bois, Nantes
- **Dominique Prevots**, artiste, Sautron
- **Sandrine Rabouille**, juriste - consultante, Nantes
- **Hélène Retailleau**, Association Bonus, Nantes
- **Gérard Robinvil**, artiste, Beaufou
- **Julien Rullier**, Centre culturel de la laverie, La Ferté-Bernard
- **Gwenola Saillard-Calvez**, artiste, Saint-Herblain
- **Chloé Saugez**, artiste, Angers
- **Jérémy Segard**, artiste, Nantes
- **Alexandra Spahn**, chargée d'édition - 303, Nantes
- **Milena Stagni**, project manager - Mélanie Rio Fluency, Nantes
- **Luce Terrasson**, artiste, Les Sables d'Olonne
- **Pascaline Vallée**, journaliste et critique culturelle, Nantes
- **Grégory Valton**, Paris Brest publishing, Nantes
- **Marie Vandooren**, artiste, Moisdon La Rivière
- **Jean-Marc Vernier**, Le Jardin des formes, Nantes
- **Christine Laquet**, artiste, Nantes
- **Matthias Saillard**, artiste, Nantes
- **Cécile Guieu**, La Boîte en Valise, Saint-Herblain
- **David Aurélien**, artiste, Nantes
- **Dominique Sagot-Duvauroux**, enseignant-chercheur, Nantes
- **Victor Tetaz-Josse**, artiste, Nantes
- **Camille Orlandini**, artiste, Nantes

Étaient présent·es lors de l'assemblée générale ordinaire les membres de droit suivant (0) :

Aucun.

Étaient représenté·es lors de l'assemblée générale ordinaire les membres actif·ves suivant·es (15) :

- **Jacqueline Gueux** ayant donné pouvoir à **Laurent Moriceau**

- **Gilles Fournet** ayant donné pouvoir à **Laurent Moriceau**
- **Carine Berneau (Collectif 100 Pression)** ayant donné pouvoir à **Lucie Plessis**
- **Hélène Duclos** ayant donné pouvoir à **Olive Martin**
- **Fred Maillard (Terrain de jeux)** ayant donné pouvoir à **Olive Martin**
- **Marie Scalliet** ayant donné pouvoir à **Marie Drouet**
- **Sandrine Paillard** ayant donné pouvoir à **Camille Hervouet**
- **Laurent Vignais (L'art au Centre)** ayant donné pouvoir à **France Dumoulin**
- **Theo Michel** ayant donné pouvoir à **Isabelle Tellier**
- **Eric Hubert** ayant donné pouvoir à **Mélanie Rio**
- **Olivier Dronne (Le Boucan des Arts)** ayant donné pouvoir à **Guillaume Bassompierre**
- **Freddy Coudray (Festival de l'image)** ayant donné pouvoir à **Estelle Jourdain**
- **Claire Astigarraga** ayant donné pouvoir à **Alexandra Spahn**
- **Julie Barbeau** ayant donné pouvoir à **Thierry Merré**
- **Damien Mousseau** ayant donné pouvoir à **Blandine Berthelot**

Étaient présent·es lors de l'assemblée générale ordinaire les personnes extérieures suivante (5) :

- **Adèle Spieser**, Directrice de Mobilis – Pôle Livre & Lecture, Nantes
- **Ulysse Teruel**, ancien salarié du Pôle arts visuels (chargé d'étude) et doctorant en sociologie, Nantes
- **David Picard**, artiste, Saint-Nazaire
- **Michel Bonhoure**, représentant culture au CESER, Nantes
- **Floryan Varennes**, artiste, Nantes

Il est constaté que le quorum (53 personnes – 263 adhérent·es) est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Nathalie Le Berre donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et le soumet aux voix.

- **L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de ce 24 mars 2025.**

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2024

Nathalie Le Berre soumet le procès-verbal aux voix.

- **Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.**
Nombre de votes exprimés : 81
 - **Oui : 81**
 - **Non : 0**
 - **Abstention : 0**

3. Mot introductif de Guillaume Bassompierre & rapport moral des membres du Bureau

Guillaume Bassompierre :

Je remercie l'ensemble des participant-es, adhérent-es et ami-es du Pôle arts visuels pour leur présence. Aujourd'hui est un jour particulier, nous sommes nombreux-ses dans cette assemblée à avoir un sentiment partagé, entre fierté et inquiétude. Fierté car notre Pôle a su s'imposer au fil de ces 10 années comme un acteur essentiel pour notre filière. Inquiétude car notre avenir est aujourd'hui plus que menacé, face à la disparition annoncée des subventions de la Région et l'incertitude quant à celles de la DRAC. Ces soutiens, qui ont longtemps été le socle de notre action ne sont plus garantis et notre association se trouve confrontée à un défi majeur.

Ces deux dernières années ont été éprouvantes car nous sentions une pression de la part de nos financeurs. Pourtant l'indépendance est au cœur de l'identité de notre association. Si nous reconnaissons l'importance des soutiens des partenaires pour mener nos actions, il est essentiel que notre liberté de choix reste intacte. Une association doit être libre de définir ses projets, ses priorités et ses orientations sans que les financeurs n'exercent une pression indue sur ses décisions. La relation avec les financeurs doit être basée sur un partenariat respectueux où chacun reste dans son rôle. Les financeurs soutiennent mais ne dictent pas. L'autonomie de l'association garantit sa crédibilité et son efficacité. Nous devons préserver cette indépendance pour continuer à agir en toute transparence et à répondre aux besoins de celles et ceux que nous servons sans compromis sur nos valeurs et nos engagements.

Nous avons toujours cru en l'importance du rôle d'une association : être un point d'ancrage, un lieu d'échange, de solidarité et de partage. Une association est bien plus qu'une simple organisation, c'est un réseau vivant, un carrefour d'idées, un levier pour l'action collective. Ensemble nous avons su créer des projets qui ont eu un impact réel sur notre filière, nos adhérent-es, les artistes que nous avons accompagné-es. Ces actions ont été possible grâce à l'engagement de chacun-e d'entre vous, salarié-es ou bénévoles, à votre passion, à vos idées et bien sûr grâce au soutien des institutions publiques qui ont cru en notre travail. Les subventions que nous recevions de la Région et de la DRAC ont été une aide indispensable pour soutenir et développer notre fonctionnement, notre projet et plus généralement la pérennité de notre association. Leur disparition pourrait signifier non seulement la réduction de nos activités mais aussi la mise en péril de tout ce que nous avons construit ensemble. Si cette situation est préoccupante, elle n'est pas insurmontable. Nous tenons à rappeler que notre association n'est pas uniquement un ensemble d'activités financées par des subventions. Elle est avant tout un réseau humain, une force collective qui est bien représentée aujourd'hui. Et c'est cette force qui nous a permis de réaliser autant de choses au cours de ces dix années. Nous avons toujours su nous

adapter, trouver des solutions, nous renouveler, pour rester pertinent-es face aux enjeux qui se sont présentés à nous.

Fin des subventions signifie disparition de l'équipe salariée. Cette équipe, patiemment constituée au fil des ans - chacun-e ayant sa spécialité - est devenue experte et sans équivalent sur notre territoire. C'est un gâchis immense de perdre toutes ces personnes si compétentes et j'en profite pour les remercier encore une fois pour tout le travail accompli au nom de tous-tes nos membres. Je tiens à vous exprimer ma plus profonde gratitude pour votre dévouement, votre professionnalisme et votre engagement sans faille. Votre travail a été essentiel pour la réussite de notre projet et pour la cohésion de notre association. Vous avez contribué à donner vie à notre mission et nous ne l'oublierons jamais. Sachez que cette décision bien que difficile et cruelle n'enlève en rien la valeur de votre travail et l'impact que vous avez eu. Vous resterez une part essentielle de notre histoire, merci infiniment pour tout.

Alors aujourd'hui c'est à nous de montrer que notre réseau est bien plus solide que ce que nous pourrions croire. Oui, nous devons faire face à un manque de financements institutionnels, mais nous avons d'autres ressources à exploiter : notre engagement, notre créativité, notre capacité à fédérer de nouveaux partenaires, à diversifier nos sources de financement. Nous avons également un patrimoine humain précieux, vous cher-ères membres qui avez mis tant d'énergie dans cette aventure collective. C'est ensemble que nous trouverons les moyens de continuer à faire vivre notre association, à élargir notre réseau et à trouver de nouvelles sources de soutien. Je vous appelle aujourd'hui à la mobilisation et à la solidarité. Cette situation nous oblige à repenser nos modes de fonctionnement, à redoubler d'efforts pour renforcer nos liens, à faire appel à notre capacité à innover. Nous devons nous rappeler que les associations ne vivent pas uniquement de subventions. Elles vivent d'abord de l'implication de leurs membres, de la force de leur projet et de l'engagement des citoyen-nes que nous sommes. Je suis convaincu que collectivement nous avons la capacité de relever ce défi. Nous continuerons à porter les valeurs qui nous sont chères : l'entraide, la créativité, l'action collective. L'avenir de notre association ne dépend pas seulement des financements publics mais bien de notre volonté commune de préserver ce réseau, de le faire vivre et d'enrichir les projets qui nous sont chers. Je vous remercie pour votre présence, votre soutien. Et je vous invite à être plus que jamais acteur-rices du futur de notre association. »

Rapport moral par les membres du bureau : Olive Martin (artiste), Amélie Evrard (Voyage à Nantes), Mélanie Rio (galerie Mélanie Rio Fluency), Isabelle Tellier (Le MAT).

« L'année 2024 a été intense et éprouvante pour l'équipe et les administrateur-rices du Pôle arts visuels à plusieurs niveaux.

Intense en termes d'activités, en effet, les tournées On the Road, les journées professionnelles et rencontres, les entretiens individuels avec les artistes et les structures se sont poursuivis et intensifiés. Un double guide sur les assurances a pu aboutir ainsi qu'un outil-ressource sur les rémunérations des artistes auteur-rices en résidence, réalisé conjointement avec Arts en résidence. Le lancement du dispositif Matière Vive est un réel succès. Et un nouveau poste sur l'animation réseau, la ressource et l'accompagnement a même été créé pour renforcer l'équipe et assurer les nombreuses sollicitations du Pôle arts visuels.

Mais éprouvante également car nous avons consacré et perdu un temps précieux à justifier auprès de nos partenaires la pertinence du Pôle arts visuels et son ADN de réseau, à travailler à l'élaboration d'une charte inter-pôles préalable à la mise en place d'une Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec nos principaux financeurs, la DRAC et la Région. Les échanges ont été complexes et difficiles à construire avec des incompréhensions sur les missions et le projet qui a prévalu à la constitution du Pôle arts visuels. L'objectif de cette CPO était de sécuriser le financement des pôles et les relations avec nos partenaires institutionnels. Les débats suscités par ces mois d'échanges avec les partenaires ont été particulièrement énergivores pour les administrateur-rices, le bureau et l'équipe. De nombreux chantiers de collègue en ont d'ailleurs pâti à l'image de celui le statut et la rémunération, celui mené par le collège diffusion / production (qui concernait la visibilité des structures et des initiatives régionales, la circulation des publics et les possibilités de co-construction des projets) ainsi que le chantier transversal sur les résidences.

L'annonce brutale en fin d'année du retrait de la Région dans le financement de la culture qui se traduit pour le Pôle arts visuels à une division par deux de notre subvention en 2025 et sa suppression pure et

simple en 2026 a évidemment interrompu ce processus et questionne la survie du Pôle arts visuels. La subvention de la Région représentant un peu plus de 70 % du budget de fonctionnement du Pôle arts visuels.

C'est d'autant plus déroutant et affligeant pour nous toutes et tous que nous allons fêter en 2025 les 10 ans du Pôle arts visuels et mettre en évidence la singularité de cette expérience et l'ensemble des projets et chantiers développés pendant ces 10 années.

L'expertise et les compétences développées par le Pôle arts visuels sont reconnues à l'échelle régionale mais également nationale. Le Pôle arts visuels a été le premier réseau régional à accueillir une thèse CIFRE. La Fondation de France a identifié et sollicité le Pôle arts visuels en début d'année 2024 pour leur proposer un projet d'accompagnement innovant, qui a pris la forme du dispositif Matière vive, financé en grande partie par la fondation. Le réseau Arts en Résidence travaille avec le Pôle arts visuels sur des outils et l'organisation de journées professionnelles. Le Pôle arts visuels a également été chargé de réaliser le diagnostic des Nouveaux Commanditaires pour la région Pays de la Loire. Le CNAP a sollicité le Pôle arts visuels pour participer à la réédition du guide des résidences et à la mise en œuvre d'une étude sur l'impact des résidences arts visuels sur le travail des artistes. Ces collaborations attestent de la crédibilité et de la pertinence d'un outil tel que le Pôle arts visuels. Son travail d'observation et ses méthodes basées sur la concertation sont d'ailleurs souvent cités comme exemplaires au niveau national.

Cependant nous sommes, nous administrateur·rices, confronté·es aujourd'hui à cette baisse drastique du financement du Pôle arts visuels. La perte brutale de notre principal financeur ne nous permet plus de maintenir l'équipe en place et nous avons dû prendre la décision de licencier l'ensemble de l'équipe au 30 juin. Entre janvier et juin 2025, l'équipe se concentre totalement sur la clôture du Pôle arts visuels tel qu'il existe aujourd'hui et sur la transmission des activités aux futur·es bénévoles engagé·es. Les seuls chantiers maintenus – puisqu'ils dépendent d'engagements pris avec d'autres partenaires - sont : Matière vive, TRAJET, ainsi que l'accompagnement des lauréat·es du Prix de la ville de Nantes. Les administrateur·rices et l'équipe élaborent également les deux journées d'Assises régionales, un rassemblement à portée nationale pour célébrer les 10 ans du Pôle arts visuels et replacer son action dans le contexte des enjeux qui traversent la filière des arts visuels, le secteur culturel, le secteur associatif et plus largement la société. Ces journées se tiendront les 13 et 14 juin, ainsi que l'Assemblée Générale électorale.

A partir de cet été, l'association continuera à exister sans l'équipe, néanmoins nous n'avons pas voté la clôture du Pôle arts visuels car il nous semble important de maintenir cet outil. Nous souhaiterions conserver au minimum le site internet, les ressources, les archives et le travail réalisé pendant ces dix ans.

Les élections de juin 2025 permettront d'élire un nouveau conseil d'administration qui aura la charge de poursuivre ce beau projet et de le réinventer.

Le Pôle arts visuels ne doit pas disparaître, notre outil se fait couper les ailes mais ce mode de représentativité et ce modèle collaboratif inédits doivent perdurer malgré la perte de l'équipe salariée et de sa directrice. Iels ont fait et continuent à effectuer un travail remarquable. C'est grâce à elle·eux mais aussi aux bénévoles qui les ont accompagné·es pendant ces 10 années que le Pôle arts visuels est ce qu'il est aujourd'hui.

On l'a observé dans la lutte de fin d'année 2024, le Pôle arts visuels a joué un véritable rôle d'intermédiaire. Il a permis de rassembler de nombreux acteur·rices. C'est un espace de mise en synergie, de partage de réflexions, de montée en compétences, de construction de solidarité qui génèrent du commun et créent de la confiance. C'est le cas d'ailleurs aussi des autres pôles régionaux en Pays de la Loire, qui constituent un modèle original et unique en France. Il s'agit d'un véritable atout pour le développement du secteur culturel en Pays de la Loire. Ensemble fin 2024, les pôles ont mené une étude flash sur l'impact des coupes budgétaires dans le secteur des arts visuels ainsi qu'une infographie mise à jour régulièrement recensant les coupes budgétaires. L'interpole pourrait être d'ailleurs une piste pour penser la suite du Pôle arts visuels.

Ce qui est certain, c'est qu'il faut continuer à faire exister le Pôle arts visuels. Comme depuis ses débuts, le Pôle arts visuels est le reflet de la volonté de ses adhérent·es. En tant qu'administrateur·rices, nous

avons été épuisé·es par ces deux dernières années de justifications. Néanmoins, nous sommes prêt·es à accompagner une nouvelle équipe pleine d'inventivité pour poursuivre le projet de l'association. Nous souhaitons aujourd'hui vous inviter à vous saisir à votre tour de cet outil incroyable.

Nous bénévoles, salarié·es, artistes, chercheur·euses, diffuseurs, régisseur·euses, administrateur·rices, éditeur·rices, accompagnateur·rices, galeristes, enseignant·es, médiateur·rices, etc... nous acteur·rices des arts visuels dans leur diversité avons absolument besoin de ces espaces d'échanges sans hiérarchie, basé sur l'interconnaissance et le partage de compétences et d'expériences. Le Pôle arts visuels remplit un rôle essentiel qui est de contribuer, conforter, défendre la biodiversité des arts visuels et c'est énorme.

En juin, présentez-vous pour l'intérêt de la filière ! »

Nathalie Le Berre remercie le bureau et les administrateur·rices pour leur soutien, leur accompagnement, leur investissement et pour le travail partagé en ce moment particulièrement difficile.

4. Présentation du rapport d'activité 2024

Fonctionnement de l'association

- **L'équipe**

- Nathalie Le Berre, Directrice (Temps plein)
- Mélaïne Rouger, Chargée d'animation réseau, de la ressource et d'accompagnement (Temps plein)
- Annaëlle Gateau, Chargée de gestion administrative, financière et d'accompagnement (Temps partiel)
- Ulysse Teruel, Chargé d'étude (Temps plein)
- Laurie Mandin, Chargée de communication (Temps plein)
- Camille Prouteau, Chargée d'accompagnement du dispositif TRAJET (Temps partiel)
- Céline Duval, Assistante de projet du dispositif TRAJET (Alternance)

Vie associative

- **Conseil d'administration**

Collège Création

- Olive Martin, artiste
- Marie-Pierre Duquoc, artiste
- Marie Drouet, artiste (suppléante)
- Baptiste Jan, artiste (suppléant)

Collège Production

- Isabelle Tellier, directrice du MAT, Centre d'art du Pays d'Ancenis

Collège Diffusion

- Vanina Andréani, responsable du pôle Collection - Exposition au FRAC Pays de la Loire, Carquefou
- Lucie Plessis, responsable de la Galerie 5 et Galerie Dityvon, Université d'Angers (suppléante)

Collège Collection

→ Céline Rincé-Vaslin, responsable du service des collections du Musée d'arts de Nantes

Collège Édition

→ Pascaline Vallée, journaliste et critique d'art

Collège Éducation artistique et culturelle

→ Olivier Dronne, artiste et président du Boucan des arts

Collège Marché de l'art

→ Mélanie Rio, directrice de Mélanie Rio Fluency

→ Elisabeth Givre, directrice de la Galerie Gaïa (suppléante)

Collège Formation

Pas de titulaire élu à ce jour

Collège Art Public

→ Amélie Evrard, chargée de projet au Voyage à Nantes

Collège Recherche

→ Dominique Sagot-Duvaurox, chercheur en économie de la culture

Collège administration et juridique

→ Sandrine Rabouille, juriste, Les Règles de l'art

→ Virginie Lardièrre, co-responsable de amac (suppléante)

Collège Accompagnement

→ Guillaume Bassompierre, Directeur Bassompierre Sculpture

À noter : deux administrateur·rices ont quitté leur fonction en 2024 pour des raisons personnelles.

→ Grégory Valton, artiste et fondateur des Éditions Paris Brest (suppléant) – Collège Édition

→ Anne Landais, artiste – Collège Accompagnement

Membres de droit : État (DRAC) et Région Pays de la Loire

• **Bureau**

PRÉSIDENT Guillaume Bassompierre, Directeur Bassompierre Sculpture, Collège Accompagnement

VICE-PRÉSIDENTE, TRÉSORIÈRE Mélanie Rio, Directrice de Mélanie Rio Fluency, Collège Marché de l'art

VICE-PRÉSIDENTE Amélie Evrard, Chargée de projet au Voyage à Nantes, Collège Art public

VICE-PRÉSIDENTE Olive Martin, Artiste, Collège Création

VICE-PRÉSIDENTE Isabelle Tellier, Directrice du MAT, Centre d'art du Pays d'Ancenis, Collège Production

• **Adhérent·es**

Le Pôle arts visuels compte en 2024, 299 adhérentes et adhérents. Ce chiffre se stabilise cette année, la répartition des membres est la suivante : 68 structures / 191 artistes / 39 salariés de structures ou indépendants / 1 membre associé.

La majorité des adhérent·es (60,9 %) se concentre en Loire-Atlantique. On note cependant une légère augmentation du nombre d'adhérent·es en Mayenne (5,1 % en 2024 contre 4% en 2023) et en Sarthe (7,3 % en 2024 contre 5,5 % en 2023). 67,5 % des adhérent·es sont des femmes.

65 adhérent·es n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2024.

- **Focus Nouveaux et nouvelles adhérent·es**

62 nouveaux et nouvelles adhérent·es ont rejoint le Pôle arts visuels en 2024, dont 9 structures, 47 artistes-auteur·rices et 6 salarié·es ou indépendant·es.

- **Focus Tournée régionale On the Road**

→ **5 départements / 5 villes**

→ **Objectifs :**

- Rompre l'isolement
- Favoriser les dynamiques collectives, la mise en réseau, la mutualisation et le partage
- Favoriser la connaissance des missions du Pôle arts visuels

→ **Programme :**

- Présentation du Pôle arts visuels
- Focus sur le dispositif TRAJET
- Focus ALL READY MADE
- Atelier : Prendre en compte les risques psycho-sociaux dans les arts visuels
- Visites de lieux

→ **Chiffres clés :**

- 118 professionnel·les participant·es
- 10 lieux visités
- 9 nouvelles adhésions au Pôle arts visuels

→ **Bilan**

- Mobilisation des professionnel·les
- Diversité de profils des participant·es
- Retours positifs des professionnel·les
- Nouvelles adhésions au Pôle arts visuels

- **Chantiers des collègues**

Focus chantier assurance

→ **Publication de 2 guides d'accompagnement** à destination des :

- Artistes-auteur·rices et indépendant·es
- Structures des arts visuels

→ **Organisation de 2 temps d'information collectifs** animés par Émilie Bolloré, courtière en assurance

→ **Organisation de permanences** dédiées aux assurances pour orienter les artistes, indépendant·es ou structures des arts visuels lors de rendez-vous individuels

Focus chantier résidence

Partenariat avec le réseau national Arts en résidence :

- **Réalisation d'un outil-ressource** sur les rémunérations dans le cadre de la résidence
- **Organisation de 2 journées professionnelles** à Mosquito Coast Factory à Cambon et aux Ateliers internationaux au FRAC des Pays de la Loire à Carquefou
- **Participation à l'actualisation du Guide des résidences arts visuels en France** – Chantier du CNAP

Focus chantier collège Recherche

→ **Participation aux journées « Écritures alternatives de la recherche en SHS 2024 »**

Organisation d'une table-ronde autour de la question des arts plastiques comme processus de recherche intégré dans des projets de recherche scientifique.

Modération par Jérémy Segard, artiste chercheur au sein du CRENEAU, UMR, AAU, École nationale d'architecture de Nantes et Dominique Sagot-Duvaurox, professeur émérite à l'Université d'Angers, responsable du collège Recherche au Pôle arts visuels.

→ **Invité-es de la table-ronde :**

- **Anne-Le Mée**, artiste plasticienne et **Christine Paillard**, directrice de recherche CNRS au LEMAR et VP Culture à l'UBO
- **Audrey Brugnoli** (SACRE, ENSAD, PSL) et **Pierre Jarlan**, doctorant (SACRE, ENS, PSL, Paris Saclay, Fondation Vallée)

Focus chantier collège Création

→ **18 mars 2024 : formation à l'arpentage** pour les représentant·es du collège Création et l'équipe du Pôle arts visuels

→ **8 avril 2024 : Rencontre proposée par le collège Création** pour aborder la cruciale question du statut des artistes-auteur·ices grâce à la méthode de l'arpentage

Focus chantier collèges Diffusion et Production

→ **Penser les collaborations** entre structures et la mutualisation de ressources

→ **Projet d'annuaire des structures de diffusion en région Pays de la Loire**

Temps professionnels et accompagnement

• **Évènements et temps professionnels (2024)**

→ **Présentation et échanges autour du Pass culture** – Webinaire, 24 janvier

→ **Rdv des artistes-auteur·rices, Cycle#8 - URSSAF, mode d'emploi !** – Nantes, 10 et 11 janvier

→ **Plénière inter-collèges** – Nantes, 15 février

→ **Tournée régionale On the road again** – Fillé-sur-Sarthe, Saint-Florent-le-Vieil, Mayenne, Saint-Nazaire, Saint-Gilles Croix de vie, de mars à avril

→ **Session d'arpentage du Collège Création** – Nantes, 8 avril

→ **Panorama des financements** – Nantes, 16 avril et Laval, 11 juin

→ **Assemblée générale au Carré** – Château-Gontier, 25 mai

→ **Journée d'étude, les artistes en territoire, en partenariat avec le CENS, laboratoire de sociologie de Nantes Université** – Nantes, 17 juin

→ **Rencontres professionnelles jeunes diplômé·es TALM Angers** – 26 juin

→ **Rencontre professionnelle dans le cadre de l'exposition des artistes lauréat·es du prix de la Ville de Nantes** – Nantes, 4 juillet

→ **Regards croisés sur l'accessibilité, journée professionnelle inter-pôles** – Nantes, 19 septembre

- **Rentrée des Pôles** – Nantes, 19 septembre
- **Art discovery à l'École des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire** – Nantes, 24 septembre
- **Journées professionnelles organisées en partenariat avec Arts en résidence, le FRAC des Pays de la Loire et Mosquito Coast Factory** – Campbon et Carquefou, 14 et 15 octobre
- **Temps collectif « Assurances »** – Nantes, 8 octobre
- **Rencontres professionnelles jeunes diplômé·es École des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire** – Nantes, 2 octobre
- **Rencontres professionnelles jeunes diplômé·es TALM Le Mans** – 12 novembre
- **Webinaire AFDAS pour les artistes-auteur·rices en partenariat avec Mobilis** – 13 novembre
- **Table-ronde du collège Recherche dans le cadre de la journée organisée par la MSH Ange-Guépin et le Laboratoire AAU – CRENAU sur les nouvelles écritures de la recherche** – Nantes, 7 novembre
- **Enseignements et pratiques auprès des amateurs et amatrices #11 et #12** – Nantes, 25 novembre et 2 décembre
- **Temps d'échange autour de la situation de crise pour les acteur·ices culturel·les en Pays de la Loire** – Visioconférence, 17 décembre

28 événements et temps professionnels + de 1000 professionnel·les participant·es

- **Focus rencontre jeunes diplômé·es à Nantes, Angers et Le Mans**
- **3 journées dédiées aux rencontres**
 - **90** jeunes diplômé·es
 - **68** professionnel·les participant·es
 - **3** éditions
- **Focus 2 journées professionnelles organisées en partenariat avec Arts en résidence, le FRAC des Pays de la Loire et Mosquito Coast Factory**
- **1ère journée à Mosquito Coast Factory, Campbon**
- **2ème journée aux Ateliers internationaux au FRAC des Pays de la Loire à Carquefou**
- **93** participant·es

Conseil et accompagnement

- **Au quotidien**

L'accompagnement représente pour l'équipe du Pôle arts visuels un travail quotidien de conseil, de transmission d'information, de rendez-vous auprès de structures et d'individu·es sur des questions administratives, juridiques, mais aussi plus largement sur la communication, la diffusion, la production, etc.

- **Accompagnement des collectivités**

Le **rôle ressource** du Pôle arts visuels est bien identifié par les collectivités auprès de qui l'association apporte **conseil et ressource (contrats, rémunération, 1%, etc.)**

- **Consolidation de l'accompagnement des artistes-auteurs et autrices et des structures associatives en 2024**

Poursuite du programme de permanences mensuelles

Accompagnement des artistes-auteurs et autrices

→ Organisation de permanences mensuelles : 3 permanences supplémentaires en 2024

→ Chiffres clés :

- **14 permanences en 2024** : 11 à Nantes, 1 à Angers, 2 en visio
- **61 artistes bénéficiaires** (70% de femmes / 80% non-adhérent·es, seulement 4 ont adhéré par la suite)
- **61 heures de rdvs / 20 heures de travail avant et après les rdvs** (recherches, relecture, envoi de ressources et contacts, etc.)
- Implantation géographique des bénéficiaires : Loire-Atlantique : 44, Maine-et-Loire : 11, Mayenne : 2, Sarthe : 2, Vendée : 1

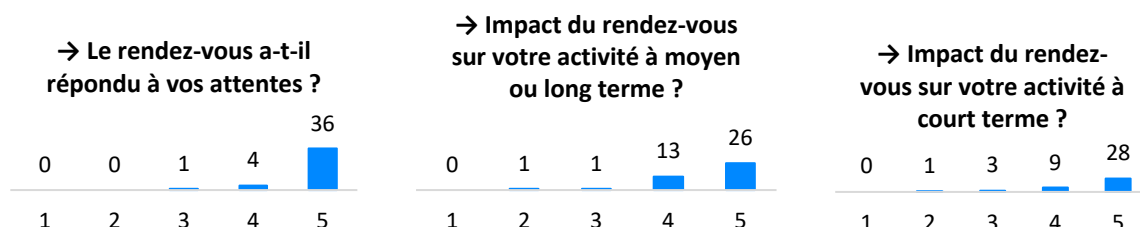
Accompagnement des structures des arts visuels

→ Organisation de permanences mensuelles : 3 permanences supplémentaires en 2024

→ Chiffres clés :

- **10 permanences en 2024** (2 créneaux d'1h30 par permanence) à Nantes ou en visio
- **17 structures bénéficiaires** (de 1 à 3 rdvs)
- **36,5 heures de rendez-vous / 14,5 heures de travail additionnel** (recherche, relecture, rédaction de compte-rendu, etc.)
- Implantation géographique des bénéficiaires : **14 Loire-Atlantique, 2 Maine-et-Loire, 1 Vendée**

Résultats des questionnaires de satisfaction auprès des personnes et structures accompagnées



Quelques commentaires :

- « Tout est parfait et tellement bienveillant à notre égard, c'est précieux merci beaucoup ! »
- « Excellentes connaissances de l'éco-système et réelle volonté d'accompagner les artistes-auteurs. »
- « Cela m'a permis de démystifier beaucoup de chose sur le statut. »
- « Cela permet d'évoluer, d'explorer des pistes. Aussi de se sentir moins seule dans son travail. »
- « Professionnalisme, efficacité. Cette association devrait être un service public. »

- **Autres rendez-vous proposés en 2024**

→ Accompagnement des **lauréat·es du prix de la Ville de Nantes**

→ Organisation de **permanences sur les assurances** pour orienter les artistes, indépendant·es ou structures des arts visuels

→ En janvier 2024, cycle artistes-auteur·rices #8 en collaboration avec **Mobilis, Fumetti et l'URSSAF** (2 sessions d'information collective, 2 ½ journées de rdvs individuels)

- **Accompagnement : Matière vive**

Lauréat·es

→ La sélection des lauréats de *Matière vive* s'est effectuée à travers **un appel à candidatures**, ouvert de décembre 2023 au à janvier 2024. 173 dossiers reçus

→ **Diversité de profils et de parcours d'artistes** : âge, appartenance à des minorités de genre, formation initiale en art ou autodidactisme, reconversion professionnelle, localisation géographique couvrant l'ensemble du territoire régional (milieu rural et urbain)

→ **Plusieurs temps** : Soirée collective de lancement ; 3 journées thématiques : droit d'auteur, régime social et fiscal de l'artiste, contractualisation ; 3 ateliers : arpentage sur le droit d'auteur, financements publics et privés, gestion budgétaire ; 3 rencontres métiers autour du rôle de commissaire d'exposition ; 3 rendez-vous individuels de 2h par artiste, soit 90h de suivi personnalisé.

→ **Les 15 lauréat·es** : Sophie Baudry, Blandine Berthelot, Blanche Bonnel, Jérémy Gouellou, Brigitte Guillet, Anne Lebréquer, Adrien Ledoux, Cécilia Obouo, France Parsus, Anna Picco, Alice Suret-Canale, Luce Terrasson, Karine Van Ameringen, Daniel Van de Velde, Jingqi Yuan

Dynamiques et avancées de l'année 2024

→ Rompre l'isolement et renforcer la confiance

→ Des avancées concrètes dans les parcours individuels

→ Une coopération et un soutien renforcé·es entre artistes

→ Des coopérations nouvelles à plus larges échelles pour les professionnel·les en région

→ Un ancrage territorial renforcé

→ Évolution des pratiques artistiques et nouvelles ambitions

Compagnonnage

→ **Un axe fort du dispositif**

Le compagnonnage est clé dans le processus d'accompagnement et permet de favoriser rencontres et échanges. Les professionnel·les engagé·es dans le dispositif jouent un rôle d'appui et favorisent le développement et la structuration du parcours professionnel et la diffusion du travail artistique des artistes.

→ **Quelques exemples**

En 2024 : Mise à disposition d'atelier temporaire par Bonus pour 3 artistes ; Résidence artistique au Grand Café pour Anne Lebréquer ; Mise à disposition d'espace de travail par La Générale pour Cécilia Obouo.

En 2025 : Le Kiosque à Mayenne invite Blandine Berthelot pour Nuit Blanche ; Le Rayon Vert expose Alice Suret-Canale, Jeremy Gouellou puis Anna Picco....

Observation

- **Artistes en Pays de la Loire : des territorialités d'opportunités, de pratiques et de production – Thèse CIFRE**

→ **Thèse d'Ulysse Teruel en contrat CIFRE au Pôle arts visuels - partenariat avec le CENS, laboratoire de sociologie de Nantes Université de 2022 à 2024**

→ Poursuite du travail d'analyse des résultats du questionnaire

→ **Organisation d'une journée d'étude « Les artistes du territoire »**, organisée dans le cadre de la collaboration entre le laboratoire de sociologie de Nantes Université (le CENS) et le Pôle arts visuels Pays de la Loire – 17 juin

Ulysse Teruel remercie l'équipe du Pôle arts visuels et ses bénévoles pour leur accueil et leur bienveillance au cours des quatre années qu'il a pu passer au sein de la structure. Il remercie également le comité de suivi qui l'a accompagné tout au long de son expérience.

- **Diagnostic Nouveaux Commanditaires**

→ **Contexte de l'étude**

- **Retrait de la Fondation de France** (porteuse pendant plus de 30 ans des Nouveaux commanditaires)
- **Nécessité de mobiliser davantage les partenaires** existant·es et/ou d'en identifier d'autres pour envisager de nouvelles commandes

→ **Objectifs :**

- **Situer l'action des Nouveaux commanditaires dans les différentes régions, les perspectives et les stratégies collectives de développement ?**
- **Établir et nourrir un échange continu entre les médiateur·rices de toutes les régions et proposer une approche commune.**

→ **Méthodologie :**

- Historique des projets
- Bilan de l'action des Nouveaux commanditaires en Pays de la Loire
- Diagnostic du territoire
- Entretiens : pour repérer les acteur·rices relais et les situations favorables au développement du dispositif des Nouveaux commanditaires
- Proposition de schéma de coopération des Nouveaux commanditaires en Pays de la Loire
- Préconisations et méthodologie de projet

Coopérations entre les Pôles des filières culturelles en région

- **TRAJET #4 et #5**

→ **Chiffres clés**

- **9** mois d'accompagnement, formation et mise en réseau
- **13** jours de formation
- **3** ateliers collectifs
- Des focus thématiques : accessibilité
- Des rdv de suivi individuels
- **TRAJET#4** - 22 projets accompagnés
- **TRAJET#5** - 17 projets accompagnés
- **CULTURDIAG** : 12 structures bénéficiaires

Le dispositif TRAJET a pour objectif d'accompagner la structuration de projets de professionnels. Les filières culturelles concernées sont : musique, cinéma, livre, arts visuels, et depuis 2024 les filières patrimoine et spectacle vivant. C'est un dispositif qui se déroule de septembre à juin. Il se compose de modules de formation, d'ateliers collectifs et d'accompagnement individuel.

Depuis TRAJET#5, les projets sélectionnés doivent être à un stade légèrement plus avancé : au stade de l'étude de faisabilité afin de favoriser un accompagnement plus poussé notamment sur la partie économique. La dimension écologique a également été plus appuyée avec l'intervention de Mélanie Cronier (Mobilis) pour sensibiliser les lauréat·es aux écologies culturelles. Par ailleurs un nouveau partenaire financier a rejoint le dispositif : Nantes Métropole, tandis qu'à l'inverse la DRAC a retiré son soutien.

En ce qui concerne les perspectives du dispositif, malgré la perte des financements de la Région, Camille Prouteau a initié des démarches afin de pérenniser le dispositif : en trouvant de nouvelles ressources (le soutien de Nantes Métropole pourrait par exemple se poursuivre

dans la durée), en questionnant le financement par les OPCO (opérateurs de compétences), en sollicitant le fonds de développement de la vie associative, etc. Par ailleurs, le Ministère, par l'intermédiaire de la DGMIC maintiendrait son financement pour un TRAJET#6. Enfin, une réflexion est menée pour voir comment travailler en lien avec des acteur·rices de l'économie sociale et solidaire.

Il n'y aura pas d'appel à candidature pour TRAJET#6 au printemps. Cependant, la réflexion pourrait hypothétiquement se porter pour un démarrage en janvier 2026 avec un appel à candidature en septembre 2025 et un dispositif resserré.

Nathalie Le Berre rappelle que le transfert du portage du dispositif TRAJET à Mobilis, Pôle régional livre et lecture, avait été voté à l'automne 2024 par le conseil d'administration. Toutefois, comme le souligne Adèle Spieser, Directrice de Mobilis, à la suite des coupes budgétaires cela ne pourra avoir lieu puisque le Pôle livre et lecture vit une situation similaire à celle du Pôle arts visuels avec le licenciement de l'ensemble de l'équipe cet été également. Adèle Spieser rappelle également que 2024 a été une année de réflexion partagée entre les pôles, notamment concernant le statut d'artiste-auteur·rice. Adèle Spieser précise que le Pôle arts visuels a joué un rôle d'exemple à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle régionale pour les autres pôles culturels. En effet, les rencontres territoriales « On the Road » ont inspiré les autres pôles qui ont créé leurs propres tournées. Adèle Spieser remercie l'équipe du Pôle arts visuels pour la qualité du travail effectué et la fluidité des échanges au fil des années et des projets partagés.

Nathalie Le Berre remercie également Adèle Spieser pour la richesse de cette collaboration au fil des ans. Elle note également la particularité de la région Pays de la Loire et de ses 6 pôles culturels régionaux représentant le secteur culturel, ainsi que leur capacité à mutualiser leur force pour par exemple produire des données comme ça a pu être le cas en décembre dernier. Nathalie Le Berre rappelle la nécessité de rester solidaire pour la suite.

- **Situation de crise : Enquête menée en décembre 2024 avec les 6 pôles régionaux des filières culturelles**

→ Chiffres clés

- Données collectées entre le 19 et le 27 novembre 2024
- 736 répondant·es
- 2443 emplois menacés
- 36,5% de l'emploi des filières culturelles dépend directement de financements publics

Coopérations à l'échelle nationale

- **Arts en résidence – Réseau national**

→ Nouvel outil : Les rémunérations des artistes-auteur·rices en résidence

- **Réseau ressource arts visuels**

→ Participation à l'écriture de la charte du réseau : groupes de travail

- **Société des Nouveaux commanditaires**

→ Diagnostic en région Pays de la Loire

- **Réseaux territoriaux**

→ Points réguliers sur les enjeux du secteur

- **CIPAC**

→ Création d'un syndicat d'employeur

- **CNAP**

→ Guide des résidences

Approbation du rapport d'activité 2024

Nathalie Le Berre soumet le rapport d'activité au vote.

➤ **L'assemblée générale valide à l'unanimité le rapport d'activités 2024**

Nombre de votes exprimés : 81

- **Oui : 81**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Nathalie Le Berre remercie l'ensemble des participant·es et des adhérent·es pour leur présence et leur soutien dans ce contexte difficile.

5. Finances & comptabilité 2024

Intervention de Maxime Priou, comptable, Cabinet Gérard POUSSIN et Associés

Présentation du compte de résultat

- **Recettes**

390 813 € de produits en 2024. Une évolution assez importante par rapport à 2023 : presque 14%. (Une évolution de 12% avait déjà été soulignée entre 2022 et 2023).

Sur ces 390 813 €, on retrouve principalement des financements publics pour un montant de 301 085 € (soit 67% des ressources de l'association, mais un poids qui diminue puisqu'on était à 90% sur les exercices précédents).

Parmi les partenaires financiers, on retrouve :

- Le Conseil Régional : 35 % des produits
- La DRAC : 23 % des produits
- Le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes
- Le Contrat CIFRE-Thèse

L'évolution des ressources se situe sur la ligne des financements privés, avec le financement de la Fondation de France pour le dispositif Matière vive sur plusieurs années, avec 48 000 € affectés en 2024. Soit 12 % des produits.

Les produits sont complétés par les cotisations des adhérent·es à hauteur de 9 090 €

Les produits liés aux participations et refacturations correspondent aux participations financières de pôles régionaux au financement du dispositif Trajet, ainsi qu'aux participations des bénéficiaires. A cela s'ajoute le diagnostic réalisé pour la Société des Nouveaux commanditaires, autrement dit, des ressources en progression sur l'auto-financement.

- **Dépenses**

Achats et charges externes : 107 363 € (évolution de 16% par rapport à 2023) constitués de :

- Prestations : 40% des achats et charges externes sont dédiés à la rémunération des intervenant·es extérieur·es (progression de 9000 €)
- Frais de déplacements (progression de 3000 €)
- Frais de communication (progression de 3000 €)
- Frais de loyer, téléphonie et autres frais administratifs (stable)

Impôts et taxes : 4 880 €

Frais de personnel : 276 869 €. Progression de 15,5 % par rapport à l'année précédente qui s'explique par un effectif qui a été consolidé et a donc augmenté en 2024, ce qui a pour conséquence un poids un peu plus fort des frais de personnel dans le budget de l'association : 70 % de l'ensemble du budget de la structure.

Soit, un résultat d'exploitation de 1 702 € auquel s'ajoutent un résultat financier légèrement positif de 1 830 €.

- Capacité d'autofinancement positive de 3 532 €

- Résultat comptable à l'équilibre mais légèrement déficitaire pour un montant de 2 383 €

C'est donc un résultat à l'équilibre en 2024.

Présentation du bilan

Actif

- Investissement de 32 538 €, soit, en enlevant l'amortissement, une valeur nette comptable de 4 733 €

- Créances à hauteur de 150 000 € (fonds qui reste à percevoir en fin d'exercice)

Globalement les subventions sont plutôt perçues au cours de l'exercice et les soldes sont plutôt limités en fin d'année. Soit une trésorerie excédentaire de 136 089 € (en diminution).

- Les charges constatées d'avance viennent compléter l'actif (ce sont des frais engagés en 2023 concernant 2024) de 3 214 €

Total du Bilan de 294 303 €

Passif

- Dettes : 133 218 € dont 75 765 € de Produits constatés d'avance qui s'expliquent par la différence de temporalité de l'année comptable de l'association qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre et du dispositif TRAJET.

- Fonds dédiés de 62 249 € (financement de la Fondation de France pour Matière vive)

- Fonds propres de l'association de 79 572 €

Fonds de roulement de 93 800 € soit à peu près 3 mois de ressources. La vraie richesse de l'association étant le fonds de roulement et non la trésorerie. Il est nécessaire d'avoir un fonds de roulement suffisant.

La situation de trésorerie était donc plutôt favorable. Néanmoins, au regard des baisses de financements et par rapport à une année de fonctionnement, les réserves ne permettent pas de continuer l'activité sur une année. Les réserves propres permettent cependant de réaliser une fin d'activité dite « professionnelle » de l'association dans des conditions maîtrisées (et non contrainte par une procédure judiciaire) et d'anticiper l'avenir de l'association dans la seconde phase de sa vie.

Un résultat et un budget équilibrés qui permettent de stabiliser une situation financière et d'avoir la main sur les prochaines étapes de l'année 2025 malgré le contexte.

Lecture du rapport financier relatif à l'activité du Pôle arts visuels en 2024 et des rapports du commissaire aux comptes, par Cécile Rochard, Solis Nantes

Rappel des missions du commissaire aux comptes :

- Mission légale :
 - Certification des comptes,
 - Devoir d'alerte en cas de risque de défaillance,
 - Obligation de révélation de faits délictueux
- Mission d'intérêt général :
 - Garantir la transparence des informations financières
 - Veiller à l'équilibre des parties prenantes,
 - Agir pour la prévention et la détection des difficultés
- 2 rapports présentés à l'assemblée générale :
 - Rapport sur les comptes annuels
 - Rapports sur les conventions réglementées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- Opinion

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.
- Fondement de l'opinion
 - Référentiel d'audit : Normes d'exercice professionnel applicables en France / Éléments collectés suffisants et appropriés pour fonder notre opinion
 - Indépendance : Respect du code de commerce et du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes
- Justification des appréciations

Nos appréciations ont porté sur :

 - Les recettes de l'Association, et notamment sur la réalité des subventions et produits perçus
 - Le respect des règles et méthodes comptables en matière de comptabilisation des produits des tiers financeurs
 - La continuité d'exploitation
- Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

- Objectifs :

Article R 612-5 du Code de Commerce :

 - Porter à la connaissance de l'assemblée générale les conventions dont nous avons eu connaissance sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé

- Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale
Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce

Mélanie Rio soumet les comptes annuels 2024 aux voix.

- **L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

Nombre de votes exprimés : 81

- **Oui : 81**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Mélanie Rio soumet l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au report à nouveau aux voix.

- **L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au report à nouveau**

Nombre de votes exprimés : 81

- **Oui : 81**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

Mélanie Rio soumet l'absence de conventions réglementées aux voix

- **L'assemblée générale prend acte de l'absence de convention réglementée.**

Nombre de votes exprimés : 81

- **Oui : 81**
- **Non : 0**
- **Abstention : 0**

6. Temps forts à venir

AG électorale du 13 juin 2025

Nathalie Le Berre rappelle que l'association va continuer à exister sans l'équipe salariée et qu'elle va s'appuyer sur la force collective. C'est notamment pour cette raison qu'il est important de se mobiliser pour l'avenir de l'association dans le cadre de l'assemblée générale électorale du 13 juin prochain. Après plusieurs années d'engagements au sein du C.A. et à la suite des récents événements, certains administrateur·rices souhaitent laisser leur place à de nouvelles personnes pour mener une réflexion sur l'avenir du Pôle arts visuels. Nathalie Le Berre invite donc les adhérent·es à se saisir de cette occasion pour s'engager un peu plus au sein de l'association et prendre le relais.

Assises régionales des arts visuels – 13 et 14 juin 2025

Nathalie Le Berre annonce que les Assises régionales seront deux journées durant lesquelles les professionnel·les des arts visuels pourront faire entendre leurs voix. Ce sera l'occasion de démontrer la force collective du Pôle arts visuels. Le programme est en cours de construction. L'équipe espère pouvoir réunir des intervenant·es susceptibles de nous inspirer et nous aider à la fois à résister mais également à penser l'avenir du Pôle arts visuels et de la filière. Ces journées nous permettront de partager des constats, faire un bilan collectif, mais aussi de de nourrir une réflexion pour penser demain.

TRAJET – Clôture, 1^{er} juillet

Virginie Lardière rappelle que les pôles régionaux des filières culturelles, au nombre de 6 aujourd'hui (livre, cinéma et audiovisuel, spectacle vivant, patrimoine, musique et arts visuels), coopèrent depuis de nombreuses années pour les plus anciens. Des valeurs communes relient ces différentes structures et tous les pôles font aujourd'hui face à cette crise, à des échelles variables. Face à cette incertitude commune il est important de s'organiser, de se fédérer et peut-être d'envisager une structuration en commun. L'une des pistes de travail consisterait à créer une association de préfiguration qui pourrait porter des missions communes aux 6 pôles : observation, accompagnement, animation du réseau. Il s'agit donc de définir comment structurer ces missions pour avoir plus de poids voire débloquer des financements, etc. Des discussions ont été engagées avec Nantes Métropole et la DRAC qui nous encouragent sur la voie de l'inter-pôles. Toutefois les délais sont contraints avec des dépôts de dossier à effectuer en mai.

7. Questions diverses

Intervention du SNAP CGT

Afin de rester mobilisé·es, des Assemblées générales sont organisées et certaines sont spécifiquement dédiées à la filière des arts visuels. De plus en plus d'artistes se saisissent de cet outil et le SNAP invite toutes les personnes concernées à les rejoindre. Deux personnes seront présentes sur le temps des ateliers pour répondre à toutes questions sur le fonctionnement du SNAP et ses projets.

Par ailleurs, le SNAP présente un questionnaire visant à l'amélioration des procédures de candidature aux appels à projet, etc. En effet, ces dernières demandent un travail conséquent aux artistes comme aux diffuseurs et créent parfois de la frustration à force de refus. Ce questionnaire, à compléter par les artistes en même temps que le dossier, a pour objectif de permettre l'amélioration / la simplification des processus de candidature. Jusqu'alors pensé par des artistes, il serait intéressant de recueillir le point de vue des structures de diffusion avant exploitation. Un travail avait été initié avec le Pôle arts visuels afin de travailler ensemble sur ce projet (entre autres) et de mobiliser tous·tes les professionnel·les concerné·es, mais cela est compromis désormais.

*1 La Région et la DRAC doivent-ils continuer à être membres de droit (cf.statuts du Pôle arts visuels ?) (Leur absence de ce jour questionne d'ailleurs les personnes présentes.)
Comment fonctionnent les autres pôles culturels régionaux ?*

Virginie Lardière :

La Région et la DRAC sont inscrits dans nos statuts comme membres de droit de l'association. Ils sont donc invités à participer aux conseils d'administration et aux assemblées générales de cette-ci, avec un rôle consultatif, sans droit de vote. L'objectif était de favoriser les échanges et de leur permettre de prendre connaissance des projets menés par le réseau au fur et à mesure. Jusqu'alors cela nous a permis d'avoir leurs retours directs sur les activités de l'association et d'enrichir le projet de ces échanges.

Néanmoins, dans un contexte où la Région a réalisé un acte fort en réduisant drastiquement ses budgets et où la DRAC est de moins en moins présente depuis deux ans, il est nécessaire de se demander pourquoi conserver ces deux interlocuteurs autour de la table. Les exclure représente un risque, celui de se priver d'un lieu d'échanges. Toutefois, les derniers conseils d'administration ont nécessité une logistique contraignante, la définition d'une stratégie pour s'exprimer d'une même voix, favorisant parfois l'auto-censure. Le changement des statuts représente un acte fort, toutefois il permettrait de conserver un espace d'échange plus serein et pourrait de nouveau faire l'objet d'une modification en cas d'amélioration des relations. Par ailleurs, dans de nombreux autres réseaux territoriaux DRAC et Région ne sont pas membres de droit.

Guillaume Bassompierre :

À noter : pour changer les statuts il est nécessaire d'organiser une Assemblée générale extraordinaire.

Adèle Spieser :

La situation diffère selon les pôles. Pour le Pôle Livre et Lecture, la Région et la DRAC sont également présents dans les conseils d'administration et ont le droit de vote. Le Pôle Cinéma et audiovisuel n'est pas soutenu par la DRAC, la DRAC ne participe donc pas à leurs conseils d'administration.

Olive Martin :

L'une des spécificités du réseau du Pôle arts visuels est de vouloir réunir l'ensemble des acteurs de la filière. La DRAC ainsi que la Région étaient des acteurs importants de ce réseau avec lesquels nous aurions souhaité avoir un dialogue déhiérarchisé. Néanmoins, avec la Charte puis la CPO, les échanges sont devenus très difficiles.

2 - Pouvez-vous rappeler les enjeux de la Charte et les expliciter les difficultés rencontrées lors des échanges avec les financeurs ?

Nathalie Le Berre :

La Charte est un document définissant le socle des grandes missions des pôles culturels régionaux et les relations qui les lient à leurs partenaires, la Région et la DRAC. Parmi les difficultés rencontrées, les questions de prise de décision en termes de stratégie associative ont fortement été remises en cause. En effet, certains articles de la charte impliquaient la prise de décision stratégique concernant le projet associatif en amont des conseils d'administration. Cela contrevient aux statuts de l'association, ce sont les membres du Pôle arts visuels qui prennent les décisions stratégiques concernant l'association, ce qui n'empêche pas d'avoir des échanges et des réflexions partagées avec les partenaires aux différents stades d'élaboration de la stratégie, comme cela a toujours été le cas. Autre point de discussion : l'un des attendus de cette Charte était la « loyauté » envers les financeurs. Cela se serait notamment concrétisé par la demande d'une validation par les financeurs avant les prises de parole auprès des médias notamment, remettant là encore en question l'indépendance des associations. De plus, il était demandé aux pôles régionaux, que les axes du projet de l'association se conforment aux axes stratégiques des tutelles, comme si notre rôle se trouvait cantonné à celui d'un opérateur. Enfin, alors que la Charte prônait un dialogue réciproque, dans la pratique, les demandes de modifications étaient majoritairement voire systématiquement rejetées. La Charte a donc été le lieu d'échanges complexes concernant la

liberté associative. Finalement divisés par la pression, les cinq autres pôles culturels ont progressivement signé la Charte. Pour ne pas bloquer le processus et ne pas fragiliser les financements de l'association, le Pôle arts visuels a donc dû signer la Charte.

Dominique Sagot-Duvauroux :

Cette situation est d'autant plus surprenante lorsque l'on rappelle que la précédente majorité régionale avait compris l'intérêt des pôles culturels régionaux et valorisait leur capacité à faire remonter auprès des collectivités les questions, les besoins et les analyses en provenance du terrain. En effet, le travail des pôles culturels représentait une chance et une économie pour les décideurs publics. Les réseaux travaillaient pour eux indirectement, de manière autonome, ce qui ne les empêchait pas d'informer et de dialoguer sur la question des politiques publiques.

3 - Quelle est la position de la DRAC à la suite des coupes budgétaires votées par la Région Pays de la Loire ?

Les administrateur·rices :

À ce jour il est difficile de savoir si la DRAC souhaite continuer à soutenir l'action du Pôle arts visuels puisque nous n'avons aucune visibilité à ce sujet pour l'instant. Par ailleurs, dans le cadre de la rédaction de la Charte entre la DRAC, la Région Pays de la Loire et le Pôle arts visuels, en vue de la mise en place de la CPO, les échanges ont été le lieu de questionnements sur la liberté d'action de l'association et l'indépendance associative face à une volonté d'un contrôle accru de nos activités. De plus, lors du conseil d'administration du 26 septembre 2024, la conseillère arts visuels de la DRAC a notamment remis en cause la nature même de l'association en interrogeant la définition du réseau.

Paradoxalement, les relations entre le Pôle arts visuels et le ministère de la Culture sont bonnes. La DGMIC soutient le dispositif TRAJET, ce qui n'est plus le cas de la DRAC Pays de la Loire. Le Pôle arts visuels a été auditionné par un inspecteur de la DGCA pour observer dans quelle mesure le dispositif SODAVI – Schémas d'orientation pour les arts visuels - au sein duquel l'activité du Pôle arts visuels s'inscrit - porte ses fruits. Pendant très longtemps, c'est uniquement par le biais de ce dispositif que l'association disposait d'un soutien de la DRAC. L'inspecteur de la DGCA a été particulièrement enthousiaste au regard du travail effectué par le Pôle arts visuels et de ses projets en cours et à venir. Il a fait part de son incompréhension face à la situation que traverse le Pôle arts visuels.

Sophie Legrandjacques :

La DRAC Pays de la Loire est la moins bien dotée de France. Par ailleurs, on observe un changement de cap du point de vue du ministère de la Culture depuis quelques années vis-à-vis des réseaux territoriaux et nationaux, avec une volonté forte d'en faire des opérateurs de leur politique. Ce qui pose effectivement la question de la préservation de la liberté du projet associatif. De plus, l'évolution envisagée du CNAP, qui défend un projet en tant que pôle ressource avec possiblement des antennes en région, pourrait également faire concurrence aux réseaux préexistants.

En ce qui concerne la Charte et la CPO, les démarches ont été lancées auprès de l'ensemble des secteurs culturels par le précédent DRAC, mais n'ont pas eu lieu dans d'autres régions. Par ailleurs, à la suite du vote du budget de la Région et de son retrait, on peut supposer que la DRAC doit faire face à une situation inédite qui lui demande d'ajuster son positionnement ce qui pourrait expliquer son silence.

Sophie Legrandjacques salue le travail accompli depuis dix ans par l'équipe. Elle rappelle également que l'adversité était présente à la création de l'association, y compris avec des résistances en interne. Néanmoins, démonstration a été faite qu'il était possible de développer ce réseau, et l'entraide ainsi que l'intelligence collective en ont été les clés. Bien que terrassée par la situation, elle rappelle que les dix dernières années ont permis d'observer que la volonté des adhérent·es a rendu possible ce projet. Il faut désormais reconstruire, et le temps de

réflexion jusqu'au mois de juin sera utile aux adhérent·es pour savoir comment s'investir à l'avenir. Il faudra faire autrement et continuer sans l'équipe, en repensant les bases du projet. On peut noter que paradoxalement le projet du Pôle arts visuels avait pu murir grâce au soutien du conseil régional lors de sa création.

4 - Quels ont été et quels sont les prochains rendez-vous prévus avec les partenaires financiers ?

Nathalie Le Berre :

En ce qui concerne la DRAC : un rendez-vous interpôle a eu lieu en décembre à la DRAC, pour évoquer la situation avec la nouvelle DRAC. Un rendez-vous pour le Pôle arts visuels spécifiquement a eu lieu avec le bureau du Pôle arts visuels en janvier. Et un nouveau rendez-vous interpôle est prévu le 28 mars.

En ce qui concerne la Région : un rendez-vous a eu lieu en janvier pour acter la fin des subventions. Ce rendez-vous avait été sollicité au mois de novembre par l'ensemble des pôles culturels régionaux mais n'avait jamais été fixé.

5 - Par rapport à l'étude flash menée sur les impacts de ces baisses de subventions, sait-on aujourd'hui pour les artistes si certain·es arrêtent leurs activités, changent de région, etc. ?

Nathalie Le Berre :

Il est difficile d'évaluer la situation précisément aujourd'hui. En effet, le Pôle arts visuels n'a plus les moyens humains de réaliser une nouvelle enquête à la suite de celle menée fin 2024. Un focus arts visuels avait été réalisé fin décembre pour souligner à quel point les conséquences seraient brutales pour la filière déjà fragile et peu structurée à l'échelle nationale.

Toutefois, au contact des professionnel·les, on observe déjà les effets « ricochets » de ces coupes budgétaires. Des professionnel·les envisagent de quitter la région, des jeunes diplômé·es envisagent des reconversions, on observe le stress et l'inquiétude ambiante, etc. Le manque de perspective d'activité est une crainte forte chez bon nombre d'acteur·rices, artistes et indépendant·es notamment.

Chloé Heyraud :

On a noté une baisse du nombre d'inscrit·es au concours d'entrée à l'Ecole TALM – Le Mans, d'environ 100 personnes. Nous ne savons pas dans quelle mesure les coupes budgétaires ont joué sur cette baisse.

Amélie Evrard :

L'équipe n'a plus la capacité de gérer ce type d'enquête, puisqu'elle doit se concentrer sur la transmission et la clôture des bureaux et de l'activité telle qu'elle existe aujourd'hui. Toutefois, en tant que bénévoles, si nous souhaitons enquêter sur les conséquences réelles nous devons l'entreprendre nous-même.

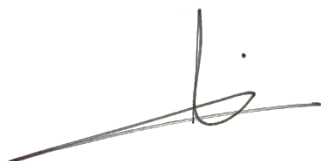
Olive Martin :

Aujourd'hui il est encore difficile de définir les conséquences exactes. La coupe des aides à la création a été ressentie dès 2024, pour le reste nous réalisons au jour le jour l'impact de la disparition des aides qui existaient pour l'installation, pour la création d'une première édition, etc. Par ailleurs, même si les budgets étaient maigres, la Région apportait un soutien différent de celui de la DRAC et était un espace ouvert aux jeunes artistes. Les aides proposées représentaient de véritables opportunités pour les artistes du territoire. Toute la chaîne est touchée, et les artistes le sont donc en plusieurs endroits.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

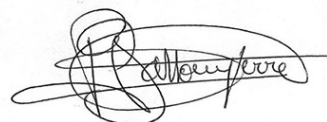
En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mars 2025, signé par le président et la vice-présidente trésorière.

À Nantes, le 30/05/2024



Mélanie Rio,
Vice-Présidente-trésorière

Pôle arts visuels
Pays de la Loire



Guillaume Bassompierre,
Président

Pôle arts visuels
Pays de la Loire